Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230413-D89_2023-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 13 avril 2023

L'an 2023 et le 13 avril à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 6 avril 2023.

Date de la convocation : 6 avril 2023
Date d'affichage : 6 avril 2023
Délibération N° 13-04-2023 / N°89
Etaient présents les membres en exercice : 72

Messieurs Jean-Marie Dufay, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Hugues Legoux, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Dominique Verdel, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez,, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Magalie Jonard, Françoise Simon, Denise Tetelin, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7
Membres ayant donné procuration : 15
Membres votants : 94

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Raymond Wacheux, Jean Bridel, Nicolas Capron, Richard Skowron, Jean-Claude Jacquemelle, Philippe Duez, Magali Urbanac, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Louis Lambert, Xavier Normand,

Absents suppléés : Pascal Mestant suppléé par Laurent Bridoux, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Michel Petit supplée par Christian Diruit, Pierre Cuvillier supplée par Yves Delattre, Vincent Lacroix supplée par Pascal Glavieux, Sidonie Duriez suppléée par Jean-Charles Painblan, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor
Absents excusés : Julien Bellengier, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Lionel Cayet ayant donné procuration à Alain Traisnel, Patrick Nepveu ayant donné procuration à Dominique Verdel, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Etienne Duchateau ayant donné procuration à Geneviève Meurice, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Marie Bernard ayant donné procuration à Murielle Roussel, Edouard Hautecoeur ayant donné procuration à Sylviane Evain, Rolands Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier ayant donné procuration à Serge Leu, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230413-D89_2023-DE

Secrétaire de séance : Monique Debeaumont

Titre de la délibération : MARPA - Remboursement de frais de personnel

Vu la délibération 72 du 6 mai 2021 relative à la convention de délégation de gestion avec la FN MARPA,
Vu la délibération 178 du 16 décembre 2021 relative au renouvellement de la convention de délégation de gestion avec la Fédération des MARPA Nord Pas-de-Calais,
Vu la délibération 80 du 19 mai 2022 relative au renouvellement de la convention de délégation de gestion avec la Fédération des MARPA Nord Pas-de-Calais,
Vu la délibération 156 du 20 octobre 2022 relative au renouvellement de la convention de délégation de gestion avec la Fédération des MARPA Nord Pas-de-Calais,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois a délégué la gestion de la MARPA Le Clos des 2 Sources à la Fédération des MARPA Nord Pas-de-Calais.

Dans le cadre de cette délégation, la Fédération des MARPA Nord Pas-de-Calais a nommé une responsable de structure.
Aujourd'hui, la responsable bénéficie d'un congé maternité et doit être remplacé.
Dans l'attente de l'arrivée de la remplaçante, un agent de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois assure le suivi administratif de la structure.
Pour permettre à cet agent d'assurer temporairement ces missions, un agent a été recruté.

Monsieur le Président indique qu'il convient de demander le remboursement de ces dépenses supplémentaires à la Fédération des MARPA Nord Pas-de-Calais.

Suite à l'avis favorable en Bureau le 5 avril 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de demander le remboursement de la rémunération de l'agent à la Fédération des MARPA Nord Pas-de-Calais,
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document utile.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 20/04/2023 et publication ou notificatio du 20/04/2023